



CHAPITRE H

Programme des travaux et particularités

APPEL DE PROPOSITIONS

18378130

DIRECTION LIGNES DE TRANSPORT ET SERVICES SPÉCIALISÉS

Pôle Saint-Jérôme

TABLE DES MATIÈRES

1 OBJET DU PROGRAMME DES TRAVAUX	3
2 PROGRAMME DES TRAVAUX.....	3
3 VÉGÉTATION COMPATIBLE	3
4 ÉLÉMENTS ENVIRONNEMENTAUX SENSIBLES	4
4.1 Mesures d'atténuation	4
4.2 Zone(s) environnementale(s) réglementée(s)	4
5 VOIE FERRÉE.....	4

1 Objet du programme des travaux

Le présent chapitre a pour objet de décrire le programme et les particularités des travaux de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport faisant l'objet du présent appel de propositions.

2 Programme des travaux

Le programme des travaux présente les échéanciers liés à la réalisation des travaux. Le prestataire de services a l'obligation d'exécuter les travaux en respectant les dates et en suivant l'ordre d'énumération des couloirs ou selon les priorités établies par le représentant d'Hydro-Québec. Toute modification doit être préalablement autorisée par le représentant d'Hydro-Québec.

POSTE : 70

Ligne : 10						
Circuit référence	Portées de à		Mode d'intervention	Superficie (ha)	Dates de réalisation	Dernière intervention (Année/Mode)
1407	1	95z	M112-M127C00	33,706	Du 15 Mai Au 27 Octobre 2023	2018
1407	1001	1082z	M112-M127C00	51,829	Du 15 Mai Au 27 Octobre 2023	2018
1407	2001	2001z	M112-M127C00	0,384	Du 15 Mai Au 27 Octobre 2023	2018
1542	1	50z	M112-M127C00	8,901	Du 15 Mai Au 27 Octobre 2023	2018
1542	1001	1006	M112-M127C00	0,572	Du 15 Mai Au 27 Octobre 2023	2018
7016	321	427	M112-M127C00	407,595	Du 15 Mai Au 27 Octobre 2023	2017
Superficie totale pour la ligne 10 :				502,987		

Superficie totale pour le Poste 70:	502,987
--	----------------

3 Végétation compatible

Dans le cadre de ce contrat, à défaut d'identification formelle d'autres espèces compatibles, tous les arbres, arbrisseaux ou arbustes doivent être traités à l'exception des espèces compatibles spécifiées au tableau A.

Tableau A : Végétation compatible

Mode d'intervention	Espèces compatibles à conserver si inférieur à 2.5 mètres
M101	<ul style="list-style-type: none"> • hart rouge [cornouiller] • éricacée [p.ex. : bleuet], spirée
M112 & C202	<ul style="list-style-type: none"> • hart rouge [cornouiller] • éricacées [p.ex. : bleuet], spirée
M127	<p>Arbustes riverains de moins de 2,5 mètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aulne • hart rouge [cornouiller] • sureau • viorne • myrique

4 Éléments environnementaux sensibles

4.1 Mesures d'atténuation

Aucune mesure d'atténuation particulière provenant des données du tableau de croisement 2023.
 Cette liste n'est pas exhaustive

4.2 Zone(s) environnementale(s) réglementée(s)

Nécessitant des mesures d'intervention particulières

Se référer à la liste des éléments sensibles :

Ex : Zone réglementée du nématode doré.

Ex : Zone de décret fédérale de la Rainette faux-grillon de l'Ouest.

Ex : Zone réglementée de l'Agrile du frêne

*Cette liste n'est pas exhaustive

5 Voie ferrée

Liste des portées affectées par une ou des voies ferrées, cette liste n'est pas exhaustive :

Circuit référence	Portées de à		Voie ferrée
1407	45	53	Québec-Gatineau
1407	71	71	Québec-Gatineau
1407D1	1001	1002	Québec-Gatineau
1407D1	1017	1017	Québec-Gatineau
1407D1	1042	1042	Québec-Gatineau
1407D1	1075	1075	Québec-Gatineau
1542	47	47	Canadien-National
1542D1	1006	1006	Canadien-National